

COMMUNE DE ROSET-FLUANS
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du 08 décembre 2011

L'an deux mil onze, le huit décembre, le Conseil municipal de la commune de Roset-Fluans dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Arnaud GROSPERRIN, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : vendredi 02 décembre 2011

PRESENTS :

M. Arnaud GROSPERRIN, Maire
MM. André COSTANTINI, Christophe GESLOT et Louis MARTIN, Adjoints
Mmes Josette COUETTE, Sophie CRETIN, Germaine DEMILLIERE, Claudie GARNIER et Sylvie ZILIO, Conseillères

ABSENT :

M. Martial GOUNAND

ABSENT EXCUSE :

M. Christophe CANNELLE

Mme Sophie CRETIN a été nommée secrétaire de séance.

Ouverture de séance 20 H 30.

Ordre du jour :

Approbation des procès verbaux des Conseils municipaux des 30 septembre et 25 octobre 2011

Délibérations :

- 1) Budget Primitif 2011 « Au chêne »
- 2) Aménagement du nouveau quartier « Aux Anciens Essarts » : autorisation à signer les marchés
- 3) Subventions associations
- 4) Coupe de bois 2012
- 5) Questions diverses

Informations :

- 1) Etude de faisabilité scolaire

Sur proposition du Maire et avec l'accord des conseillers, il a été ajouté à l'ordre du jour :

- modification budgétaire : reversement FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources)
- désignation d'un représentant pour la commission Jeunesse de la communauté de communes du Val Saint-Vitois
- Conventions ErDF

**APPROBATION DES PROCES VERBAUX DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 30
SEPTEMBRE ET 25 OCTOBRE 2011**

Procès verbal du 30 septembre 2011

Madame Claudie GARNIER demande que, sur la délibération n°9 du procès verbal du Conseil municipal du 30 septembre 2011, soit précisé le lieu de la parcelle ZI 59 c'est-à-dire « La Corne de Chaux ».

Procès verbal du 25 octobre 2011

Madame Claudie GARNIER demande que, sur la délibération n°2 du procès verbal du Conseil municipal du 18 octobre 2011, soit précisé que l'abri bus sera déplacé et qu'ainsi, le plateau se situera au niveau de ce nouvel emplacement.

Les procès verbaux des réunions du Conseil municipal des 30 septembre et 25 octobre 2011 sont adoptés, à l'unanimité, par les membres du Conseil municipal.

**DELIBERATION N° 1 : MODIFICATION BUDGETAIRE « Reversement FNGIR »
(FONDS NATIONAL DE GARANTIE INDIVIDUELLE DE RESSOURCES)**

Monsieur le Maire explique qu'à la suite de la notification relative au montant du prélèvement au profit du FNGIR, il est nécessaire d'ouvrir des crédits budgétaires complémentaires comme suit :

- Crédit de dépense au compte 739116 Chapitre 014	=	+ 22 760.00 €
- Crédit de recette au compte 7311	=	+ 22 760.00 €

Les membres du Conseil, à l'unanimité, acceptent cette ouverture de crédits budgétaires.

**DELIBERATION N°2 : DESIGNATION D'UN REPRESENTANT POUR LA
COMMISSION JEUNESSE DE LA C.C.V.S.V.**

Monsieur le Maire explique que le Conseil communautaire a délibéré pour la création d'une commission Jeunesse. Cette commission vise à faciliter la communication et la mise en place de cette compétence sur l'ensemble du territoire de la C.C.V.S.V.. Chaque commune doit désigner au moins 1 représentant.

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures.

Mesdames **Sophie CRETIN** et **Claudie GARNIER** se proposent.

Le Conseil, à l'unanimité, désignent ces deux candidates comme représentantes de la commune au sein de la commission Jeunesse.

DELIBERATION N°3 : BUDGET PRIMITIF 2011 « Au Chêne »

Monsieur André COSTANTINI, 3^{ème} adjoint, présente le Budget Primitif « Au Chêne ». Il y a lieu d'y inscrire les crédits budgétaires suivants :

Fonctionnement	: Dépenses	=	0.00 €
	Recettes	=	0.00 €
Investissement	: Dépenses au compte 2313		100 000.00 €
	Recettes au compte 1641		100 000.00 €

Le Conseil, à l'unanimité, adopte le Budget primitif 2011 « Au Chêne ».

DELIBERATION N°4 : AMENAGEMENT DU NOUVEAU QUARTIER « AUX ANCIENS ESSARTS » AUTORISATION A SIGNER LES MARCHES

La commune a lancé une consultation pour l'aménagement du nouveau quartier « Aux Anciens Essarts » sous forme d'avis d'appel public à la concurrence (appel d'offres avec parution dans la presse le 27 octobre 2011).

Le marché consiste en 3 lots :

Lot n°1 : terrassement, voirie, assainissement, eau potable, infrastructures de réseaux

Lot n°2 : électricité, éclairage

Lot n°3 : espaces verts, mobilier urbain

Le Cabinet SETIB a procédé à l'étude des candidatures suite à l'appel d'offres relatif à l'aménagement du nouveau quartier. Il nous a soumis, pour les 3 lots, un classement d'entreprises qui tient compte de critères financiers et qualitatifs. La commission d'appel d'offres a décidé de valider le classement du Cabinet SETIB.

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le rapport de présentation.

Les entreprises suivantes ont été déclarées attributaires du marché suite à la réunion de la CAO :

Lot n°1 : SBMTP	189 997.30 €
Lot n°2 : SOBECA	29 192.50 €
Lot n°3 : ALBIZZIA	22 624.10 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir les entreprises citées pour les travaux d'aménagement du nouveau quartier, et autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué, à signer le marché et les documents s'y rapportant.

DELIBERATION N°5 : CONVENTION ErDF

Monsieur le Maire présente les conventions, l'une pour la réalisation et la remise d'ouvrages électriques de distribution publique en vue d'un raccordement collectif pour l'alimentation de 9 lots et d'un îlot contenant 5 branchements, l'autre relative à l'accès immédiat à l'électricité des clients emménageant dans le cadre d'un programme immobilier (accès temporaire à l'énergie électrique en attente de souscription d'un contrat de fourniture).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord et autorise le Maire à signer les dites conventions.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Plusieurs associations ont sollicité la commune pour obtenir une subvention.

Monsieur le Maire explique que les travaux de purge de la falaise de la RD 106 nécessitent la coupe d'arbres. Il est proposé que ce bois façonné soit mis en vente (soumission sous pli cacheté) au profit d'associations caritatives. La répartition sera décidée en janvier 2012.

COUPE DE BOIS 2012

Dans l'attente des ventes de bois façonnés, le Conseil municipal reporte sa décision concernant les coupes 2012 au mois de janvier 2012.

INFORMATIONS

- **Etude de faisabilité scolaire**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la décision du SIVOS en matière scolaire de créer une nouvelle école à Roset puis à Osselle.

- **C.A.E : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi**

Monsieur le Maire présente le C.A.E (contrat d'accompagnement dans l'emploi). Il demande au Conseil de réfléchir sur l'opportunité de recourir au C.A.E.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

La secrétaire de séance,
Mme Sophie CRETIN

Le Maire,
M. Arnaud GROSPERRIN

TABLEAU D'EMARGEMENT		
Prénom NOM	Qualité	Signature
M. Arnaud GROSPERRIN	Maire	
M. Louis MARTIN.	1 ^{er} Adjoint	
M. Christophe GESLOT	2 ^{ème} Adjoint	
M. André COSTANTINI	3 ^{ème} Adjoint	
Mme Claudie GARNIER	Conseillère	
M. Martial GOUNAND	Conseiller	Absent
Mme Germaine DEMILLIERE	Conseillère	
Mme Sylvie ZILIO	Conseillère	
Mme Josette COUETTE	Conseillère	
Mme Sophie CRETIN	Conseillère	
M. Christophe CANNELLE	Conseiller	Absent excusé

Le compte-rendu a été affiché le 14 décembre 2011.

TABLEAU DES DELIBERATIONS

N° DELIBERATION	LIBELLE	N° PAGE
1	Modification budgétaire « Reversement FNGIR »	2011/38
2	Désignation d'un représentant pour la commission Jeunesse de la C.C.V.S.V.	2011/38
3	Budget primitif 2011 « Au Chêne »	2011/38
4	Aménagement du nouveau quartier « Aux Anciens Essarts » autorisation à signer les marchés	2011/39
5	Convention ErDF	2011/39

